



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conjoint collaborateurs

Question écrite n° 29801

Texte de la question

Mme Marie-Line Reynaud attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation et les droits des conjoints collaborateurs de professionnels libéraux. En effet, les conjoints collaborateurs se trouvent toujours dans une situation précaire et injustement marginalisée, alors que ceux des autres secteurs indépendants (commerce, artisanat, agriculture, pêche) ont obtenu progressivement des améliorations importantes. La collaboration du conjoint s'inscrit de nos jours dans une évolution inévitable sur les plans professionnels et social ; elle est un facteur précieux de développement de l'activité, et donc de l'emploi. Aussi, lui demande-t-elle si elle envisage des mesures pour une évolution nécessaire de leur situation et de leurs droits.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Line Reynaud](#)

Circonscription : Charente (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29801

Rubrique : Professions libérales

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 1999, page 2765